



Nouvelles formalités d'entreprises : la Chambre d'agriculture vous simplifie la vie !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les formalités de création, de modification et de cessation d'activités doivent être réalisées en ligne sur le guichet des formalités d'entreprises.

Les pouvoirs publics ont rendu l'utilisation de ce «guichet unique» obligatoire. Pour rappel, le «guichet unique» remplace les six réseaux de centres de formalités des entreprises (CFE) gérés par les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de métiers et de l'artisanat, les Chambres d'agriculture, les greffes, les URSSAF et les services des impôts des entreprises.

Le nouveau «guichet unique» repose sur la dématérialisation des procédures

Le déclarant doit créer un compte utilisateur lors de sa première connexion. Chaque compte



utilisateur est personnel. Il permet d'avoir accès à l'ensemble des dossiers de formalités déposées sur le site et de les gérer.

Le déclarant saisit en ligne les

informations et joint les pièces dématérialisées nécessaires à la réalisation de la formalité.

Les organismes compétents (INSEE, services sociaux et fis-

caux, greffes des tribunaux, chambres consulaires) traitent les informations reçues.

La Chambre d'agriculture de la Moselle aux côtés des agriculteurs pour les sécuriser et leur simplifier la vie

Bien que les déclarants doivent être en totale autonomie via le «guichet unique», la Chambre d'agriculture de la Moselle reste mobilisée aux côtés des agriculteurs pour faciliter leurs démarches.

Ce qui était possible avec le Centre de formalités des entreprises (CFE) reste aussi valable avec le nouveau système.

Chaque déclarant peut bénéfi-

cier d'un accompagnement personnalisé, pour l'aider dans sa démarche sur les aspects techniques et réglementaires, et pour sécuriser les formalités afin de rien oublier.

Cet accompagnement est disponible :

- Votre contact : Patricia Teufel
- En présentiel, sur rendez-vous au 03 87 66 12 57
- En ligne : formalites@moselle.chambagri.fr
- Par téléphone

Patricia TEUFEL et Cindy COLSON

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service Economie-Juridique
Patricia Teufel
Tél. 03 87 66 12 57
patricia.teufel@moselle.chambagri.fr

FORM'AGIR
Se former pour mieux agir

Formations

📍 **Conduite en entretien des prairies : Combiner résilience et valeur ajoutée, les 2 février et 26 juin (Moselle)**

📍 **À vos cages, prêts, parez !**

• **Perfectionnez vos techniques de parage de bovins, les 20 et 21 février (Thionville)**

• **Initiez-vous aux techniques du parage, les 8 et 15 mars (Morhange)**

📍 **Fertiliser coûte cher, comment optimiser, le 21 février (Metz)**

📍 **En route pour ma certification Hve, le 28 février (Moselle)**

📍 **Découvrir l'agriculture biologique, les 23 et 30 mars (Morhange)**

📍 **Communication intuitive - la relation homme-animal, les 22 et 23 mars (Moselle)**

📍 **Soigner mes animaux grâce à l'acupuncture (tous niveaux), les 5 et 6 avril (Morhange)**

Pour en savoir plus sur les formations proposées :



La salle de tonte : un équipement accessible à tous

La tonte des ovins est souvent considérée comme un chantier particulièrement «pénible» tant par l'engagement physique des différents opérateurs qui la pratiquent, que pour l'organisation et la préparation qu'elle nécessite.

Comme trois autres éleveurs sur le secteur, Franck Van Haaren a décidé d'investir dans un outil de tonte fixe et durable. La salle de tonte fait partie aujourd'hui des équipements qui facilitent le travail des éleveurs et n'est pas réservée aux gros troupeaux.

Franck Van Haaren élève mille brebis à Lorquin dont une partie en sélection. Son système est herbager extensif. C'est à l'occasion du salon Agrimax que Franck a vu une salle de tonte en fonctionnement pour la première fois. En effet, cela fait maintenant six ans que cet équipement est présenté aux éleveurs comme au grand public. Il a rapidement été convaincu par l'impact sur l'amélioration des conditions de travail. L'éleveur approvisionne simplement les cases d'attente et s'assure que le flux d'animaux reste constant. Un attrapeur n'est plus nécessaire, ce qui réduit la main-d'œuvre. L'éleveur ramasse ensuite la laine à sa hauteur (hauteur moyenne du plancher 80 cm), ce qui est beaucoup plus facile que de la ramasser par terre.

La laine est également de meilleure qualité, moins sale et plus facilement triable en retirant les portions souillées, tachées, le ventre et les pattes. Cet argument



À l'occasion de l'inauguration de la salle de tonte, le député Fabien Di Filippo, fervent défenseur du monde agricole, s'est volontiers prêté à l'exercice

a également convaincu Franck Van Haaren qui a adhéré au projet de valorisation de la laine locale Mos-Laine dès son lancement, et pour lequel une laine propre est exigée. Les tondeurs, de moins en moins nombreux, n'arrivent plus aujourd'hui à répondre à toutes les sollicitations des éleveurs. La salle de tonte améliore également leur confort de travail puisqu'ils peuvent tondre à leur rythme, s'étirer de temps en temps et renvoyer eux-mêmes les animaux par les toboggans.

L'investissement dans une salle de tonte deux postes se justifie à partir de 450 brebis. Franck Van Haaren a dépensé en tout

10.000 € Trc (dont une dalle béton à 1.000 €) et a pu bénéficier d'une subvention de 2.000 € accordée par la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole de Moselle. L'ensemble occupe une surface de 35 m² en moyenne. La Chambre d'agriculture de la Moselle et la CAAA peuvent vous accompagner dans la mise en place d'un tel équipement.

Christelle Vaillant, conseillère petits ruminants

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage - Christelle Vaillant
Tél. 06 80 61 85 80

christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr
cindy.colson@moselle.chambagri.fr